

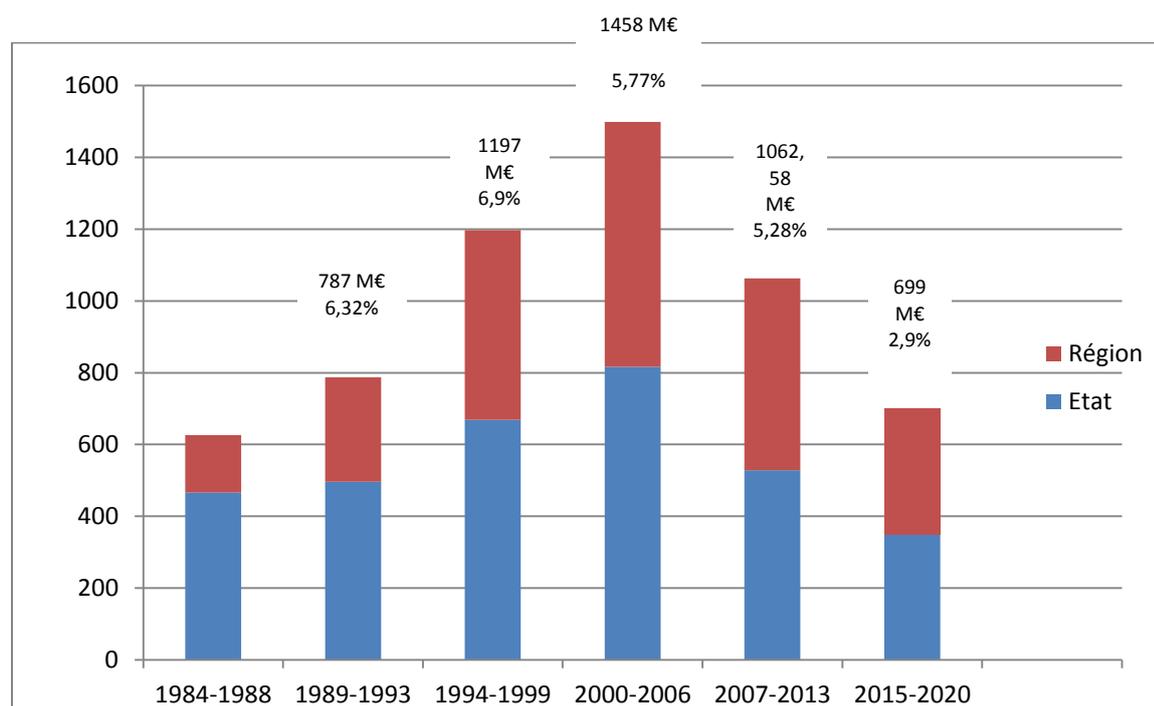


Avis sur le protocole d'intention du CPER 2015-2020

Adopté à l'unanimité par le Bureau le 26 février 2015 sur délégation accordée par le CESE de Lorraine lors de sa plénière du 23 janvier 2015

1) Bilan de la précédente mandature (2007-2013)

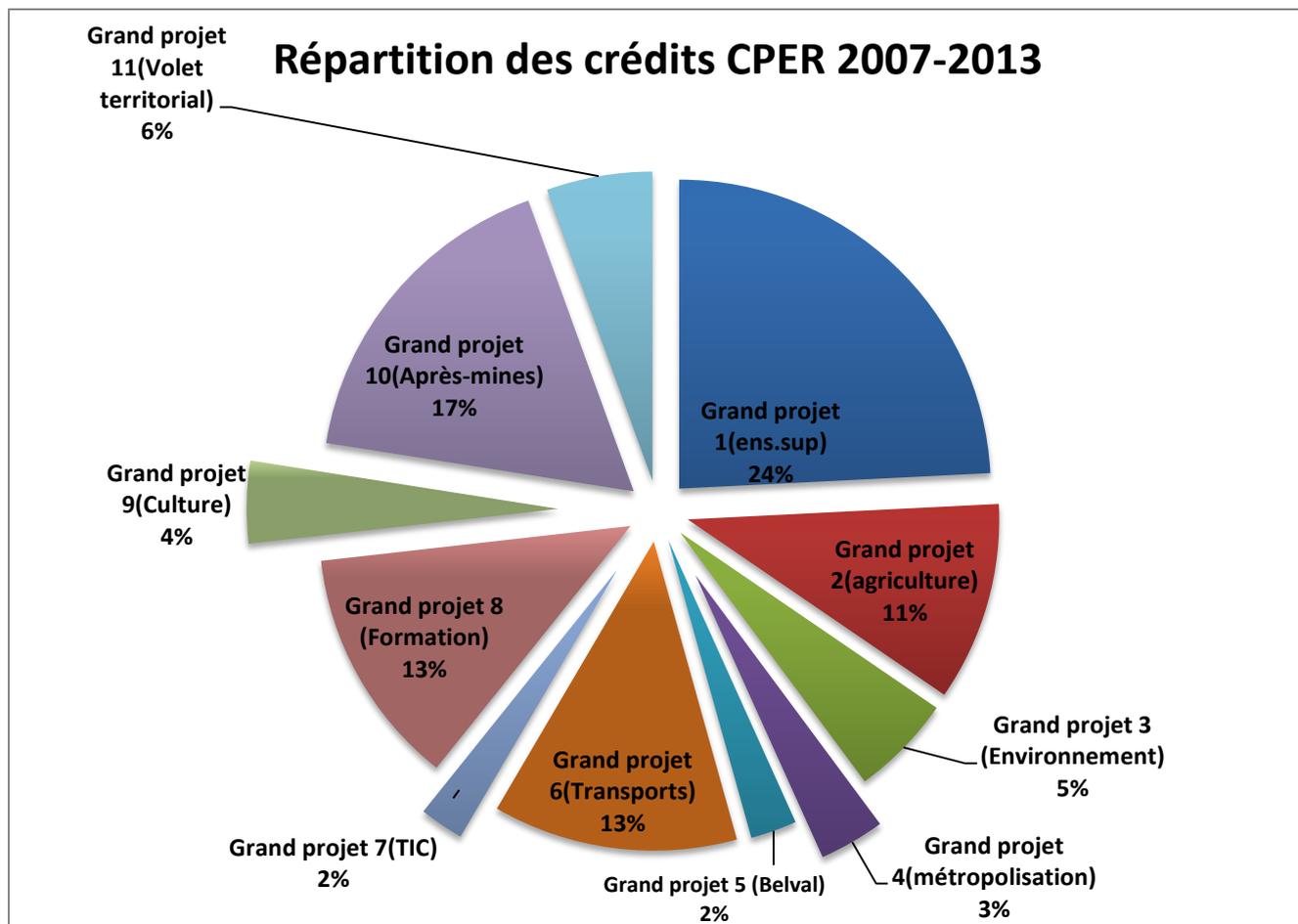
Le CPER (Contrat de Projets Etat Région) 2007-2013 aura été la 5^{ème} génération de contrats de plan ou de projets entre l'Etat et la Région. Il a été construit sur la base d'un engagement global de l'Etat de 527,85 M€ et du Conseil Régional de 534,73 M€ soit 1 062,58 M€ d'engagement total (hors engagement des autres collectivités locales). Il s'inscrit en repli des Contrats précédents comme le montre le schéma ci-dessous (montant engagés dans les contrats successifs par l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine en M€ - source DATAR) :



Les évolutions marquantes sont en premier lieu un accroissement constant de la part régionale dans l'enveloppe globale affectée à ces plans, les conseils régionaux devenant des partenaires à parité ; ensuite la hausse constante des CPER jusqu'en 2000, la 5^{ème} génération étant celle de la première baisse, confirmée depuis par la contractualisation 2015-2020.

Le CPER 2007-2013 ¹ était construit autour de 3 volets principaux (Compétitivité et développement durable 39,9% (Grands projets 1 à 3) ; Compétitivité et attractivité du territoire lorrain 20,8% (Grands projets 4 à 7) ; Cohésion sociale et territoriale 39,3 % (Grands projets 8 à 11) :

¹ Annexe 1 : tableau de répartition des crédits Etat-région CPER 2007-2013



Le Bilan de la mandature 2007-2013 n'est en soi pas aisé puisque le dernier bilan disponible officiel, au 1^{er} février 2015, est celui arrêté en 2012. Le Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine a eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet lors de sa Séance Plénière du 13 décembre 2013. Le CESE de Lorraine avait à cette occasion pointé le retard global dans l'exécution du CPER puisqu'avec un taux d'engagement global de 69 %, il était de 6,5 points en retrait par rapport aux annuités théoriques. Le CESE de Lorraine tempérait ce jugement en soulignant le bon niveau d'engagement du Conseil Régional de Lorraine par rapport à celui de l'Etat (87% contre 70%) et le très bon niveau d'engagement sur l'objectif Compétitivité Economique et Développement Durable ainsi que sur le Grand Projet 6.²

² Le Conseil Régional de Lorraine a transmis une situation au 31/12/2013 du CPER 2007-2013. Celui-ci fait état d'un niveau d'engagement de 92,1% part Région et de 76% pour l'Etat et un niveau global d'engagement de 78%. On peut noter ainsi une progression du niveau d'engagement bien loin cependant d'une consommation totale des crédits inscrits. Le rapport réalisé par Mme la députée RABAULT (annexe 3) sur le projet de loi de finances 2015 anticipe un taux d'engagement de 81% à fin 2014 soit un manque d'investissement de 201 M€ (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2015/b2260-tIII-a34.asp>)

Le CESEL ne peut que regretter que la construction du CPER 2015-2020 n'ait pas été faite sur la base d'une évaluation plus exhaustive du précédent Contrat tant sur le plan qualitatif que quantitatif qui aurait notamment pu permettre de mieux comprendre les écarts de réalisation entre le réel et le prévisionnel et éviter de renouveler les mêmes erreurs dans la construction du CPER 2015-2020.

2) La construction du CPER 2015-2020

Pour le CESEL, il est très vite apparu que la mise en œuvre effective du CPER 2014-2020 serait retardée. C'est ainsi que lors de sa séance plénière du 13 décembre 2013, le CESE de Lorraine a eu à se prononcer sur un avenant de prolongation. Si le CESE de Lorraine ne put qu'approuver cet avenant maintenant les enveloppes affectées et les objectifs retenus, il appelait de ses vœux une consommation complète des enveloppes au regard de l'année supplémentaire accordée.

Sur la préparation de cette génération de Contrat de Plan, il convient tout d'abord de souligner que celle-ci s'inscrivait initialement dans la concomitance de la préparation de la Programmation Opérationnelle 2014-2020 concernant les fonds européens et dans la mise en œuvre du Pacte Lorraine 2014-2016 signé entre le Conseil Régional de Lorraine et l'Etat en septembre 2013.

Encadrée par des circulaires ministérielles successives, la préparation de la nouvelle génération de CPER s'est faite autour de 5 volets thématiques et d'un volet transversal dotés de crédits contractualisés d'un montant de 12,5 milliards d'euros :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ainsi qu'un volet usine du futur (1,2 Mds € + 50 M€ au titre des filières d'avenir);
- Le développement durable et la transition écologique et énergétique (2,9 milliards d'€) ;
- La mobilité multimodale (6,7 milliards d'€)
- La couverture du territoire par le très haut-débit et le développement des usages numériques (32 M€ pour la gouvernance et les usages) ;
- Un volet territorial (944 M€);
- L'emploi - volet transversal (211 M€).

En complément, des crédits valorisés seront disponibles pour une meilleure synergie des interventions via les Plan Campus et projets innovants sur l'ESR, les crédits du Programme Investissement d'Avenir sur l'usine du futur, les crédits du plan France Très Haut Débit sur le numérique.

Enfin, près d'1 Md € de crédits d'Etat sont contractualisés sur le volet territorial à travers le FNADT (713 M€), les crédits urbanisme (150 M€) et les crédits culture (122 M€).

Une première présentation du protocole d'accord entre l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine a eu lieu le 5 février 2015 en présence de l'ensemble des autres collectivités.

3) Le contenu du Protocole d'Accord du CPER 2015-2020 pour la Lorraine

Le Protocole d'Accord sur le CPER 2015-2020 se décline en 6 volets (cf. supra) et s'établit à un montant global de 699,882 M€ pour la période 2015-2020, à parité avec l'Etat. Il affiche ainsi un net repli de 362,7 M€ par rapport au CPER précédent, soit 34,14% réduction³.

Volet Compétitivité et efficacité de l'économie Lorraine											
Objectifs	Faire du développement de l'innovation et de celui de la société de la connaissance, la clef du progrès économique.										
Financement (M€)	<table border="1"> <caption>Financement (M€)</caption> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder FSE</td> <td>77</td> </tr> <tr> <td>EPST</td> <td>3,42</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>40,352</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>21,13</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO Feder FSE	77	EPST	3,42	Etat	40,352	Région	21,13
Source	Montant (M€)										
PO Feder FSE	77										
EPST	3,42										
Etat	40,352										
Région	21,13										
Commentaires	L'Etat et la Région apportent ensemble 64,902 M€. La part Etat est de 40,352 M€ soit 3,36% de l'enveloppe nationale. Les Etablissements Publics Scientifiques et Techniques (INRA, INRIA, INSERM, CNRS) interviennent à hauteur de 3,42 M€.										

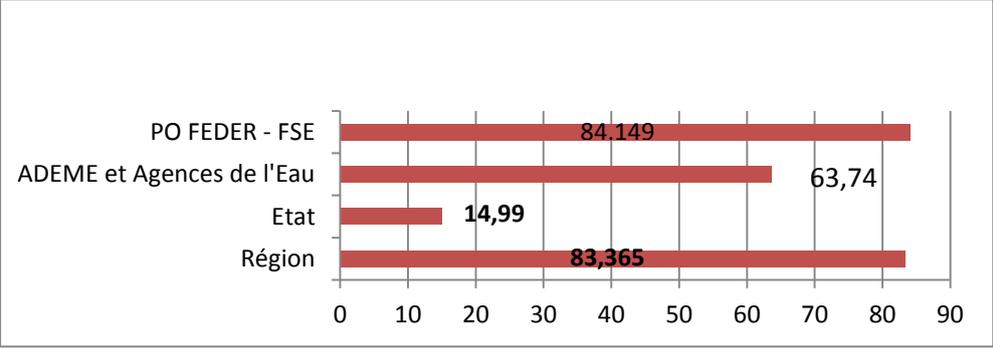
Sous-volet 1 Enseignement supérieur							
Objectifs	Stratégie immobilière Etablissement d'un campus numérique						
Financement (M€)	<table border="1"> <caption>Financement (M€)</caption> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>30,888</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	Région	0,8	Etat	30,888
Source	Montant (M€)						
Région	0,8						
Etat	30,888						
Commentaires	Le Conseil Régional n'accompagnera aucun projet immobilier, ni la rénovation des logements étudiants. Sur ce volet l'engagement de la région est très faible ce qui semble être un choix propre à la Lorraine et qui va nécessiter de revoir le plan de financement de nombreux projets. Le soutien à l'établissement d'un campus numérique nécessite d'avantage de précisions. Les liens avec le Schéma lorrain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ne sont pas évidents (équipements d'excellence – ouverture transfrontalière).						

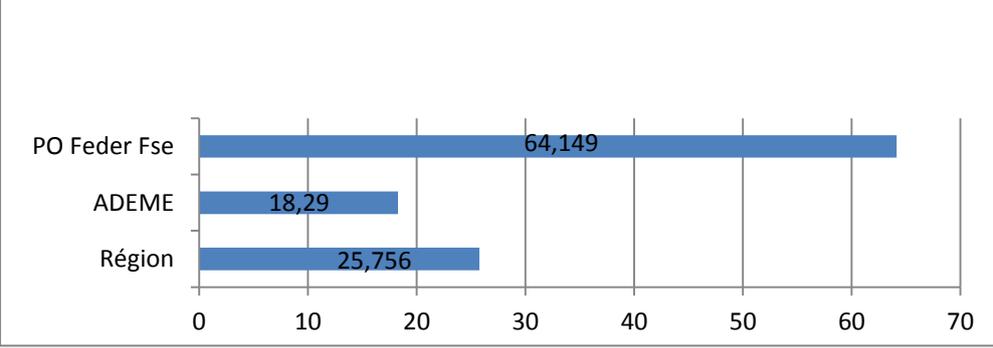
³ Cf. Annexe 2

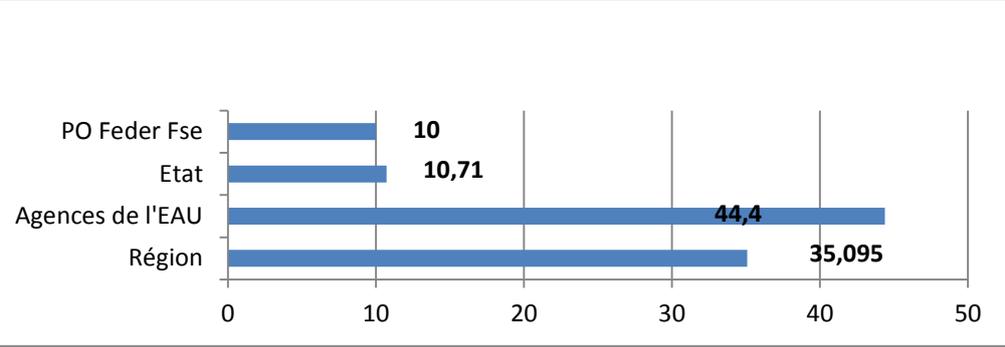
Sous-volet 2	Recherche										
Objectifs	- Vallée européenne des matériaux, de l'énergie et des procédés - Filières - Attractivité										
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder FSE</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>14,83</td> </tr> <tr> <td>EPST</td> <td>3,42</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>8,442</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO Feder FSE	37	Région	14,83	EPST	3,42	Etat	8,442
Source	Montant (M€)										
PO Feder FSE	37										
Région	14,83										
EPST	3,42										
Etat	8,442										
Commentaires	<p>Ce sous volet s'inscrit dans la continuité du Pacte, de la VEME et des filières prioritaires. Les domaines de recherche soutenus sont bien dans la continuité des actions de la Région et de l'Etat (matériaux, efficacité énergétique, vieillissement, ressources naturelles, le numérique et les humanités numériques, usine du futur, compréhension du développement territorial) Il faut souligner cependant la faiblesse des dynamiques entre l'Etat et le Conseil Régional de Lorraine dans ce domaine, préjudiciable à l'émergence de projets.</p>										

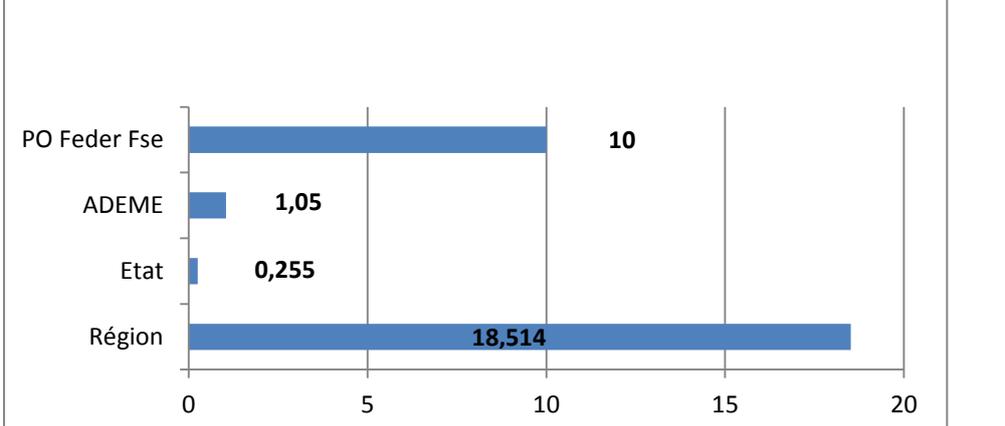
Sous-volet 3	Innovation - Transfert								
Objectifs	- Amplifier les opérations de transfert - PIA – NFI (34 plans) - Coopération avec le PRETT								
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder-FSE</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>1,022</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO Feder-FSE	40	Région	5,5	Etat	1,022
Source	Montant (M€)								
PO Feder-FSE	40								
Région	5,5								
Etat	1,022								
Commentaires	<p>On a la sensation que c'est un des maillons faible du CPER, si on retire le financement européen. Les 5 centres de ressources, les CRITT, CRT, plateformes d'innovation, incubateur, pôles de compétitivité risquent d'être limités dans leur mission. Un état des lieux nous semble aujourd'hui nécessaire.</p> <p>Sur la vallée européenne des matériaux et de l'énergie qui est au cœur des problématiques de transfert de technologie et d'innovation, la promotion et l'animation de cet écosystème pourraient profiter d'un engagement CPER. Un label pourrait être créé et la VEME élargie à d'autres territoires, y compris transfrontaliers.</p> <p>Le CPER devrait anticiper les besoins en financements après 2016 qui peuvent être induits par certains investissements réalisés dans le cadre du Pacte Lorraine, notamment dans l'objectif 1 - action 1 (faire de la Lorraine le cœur d'une vallée européenne des matériaux et de l'énergie). Certains grands équipements structurants peuvent être amenés à se développer sur la période 2017-2020. (CEA Tech, IRT, Institut Lafayette, Institut Jean Lamour). Une articulation avec les actions 3 (SATT) et 5 (équipements et laboratoires d'excellence) du Pacte Lorraine doit également être faite dans cet esprit.</p>								

Volet	Filières d'Avenir et Usine du Futur
Objectifs	- Accompagner la montée en compétitivité des entreprises dans la stratégie de spécialisation intelligente et complémentarité avec FEDER et 10 plans prioritaires de la NFI
Financement (M€)	Montant de 10 M€ de l'Etat avec montant équivalent à celui de la Région. dès 2015 Appels à projet communs à la Lorraine, à l'Alsace et à la Champagne-Ardenne Recherche de complémentarité avec le FRIL
Commentaires	Ce volet ne semble pas concrètement inscrit dans le CPER. Avec ce qui est proposé il nous manque la ligne stratégique et la méthode afin que l'expérimentation réussisse dans les entreprises en Lorraine. D'autre part, il a été évoqué une régionalisation en Lorraine. Or il apparaît dans le protocole d'accord que ce montant de 10 M€ est à comprendre pour l'ensemble de la nouvelle Région Alsace Lorraine Champagne Ardenne, ce qui réduit des 2/3 l'impact pour la Lorraine de cette régionalisation du PIA.

Volet Développement Durable et Transition écologique et énergétique											
Objectifs	Tendre vers une gestion plus durable des ressources et de la biodiversité et faire de la transition écologique et énergétique un moteur d'une nouvelle croissance économique										
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO FEDER - FSE</td> <td>84,149</td> </tr> <tr> <td>ADEME et Agences de l'Eau</td> <td>63,74</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>14,99</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>83,365</td> </tr> </tbody> </table>	Source de financement	Montant (M€)	PO FEDER - FSE	84,149	ADEME et Agences de l'Eau	63,74	Etat	14,99	Région	83,365
Source de financement	Montant (M€)										
PO FEDER - FSE	84,149										
ADEME et Agences de l'Eau	63,74										
Etat	14,99										
Région	83,365										
Commentaires	La Région intervient pour plus de 80 M€ tandis que la participation de l'Etat est essentiellement liée à celles de l'ADEME et des Agences de l'Eau (respectivement 19,34 M€ et 44,4 M€).										

Sous-volet 1	Energie, Changement climatique et économie circulaire								
Objectifs	Rénovation thermique des logements Développement des énergies renouvelables Amélioration de la Gouvernance								
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder Fse</td> <td>64,149</td> </tr> <tr> <td>ADEME</td> <td>18,29</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>25,756</td> </tr> </tbody> </table>	Source de financement	Montant (M€)	PO Feder Fse	64,149	ADEME	18,29	Région	25,756
Source de financement	Montant (M€)								
PO Feder Fse	64,149								
ADEME	18,29								
Région	25,756								
Commentaires	Les interventions de l'Etat ne seront faites qu'au travers de l'ADEME. Ce sous-volet devra prendre en compte les demandes de rénovation de bâtiments publics pour l'instant exclus de ces dispositifs. Il faudra veiller également à l'articulation avec le PACTE (action 14-2, action 7, action 12-3 et action 12-5).								

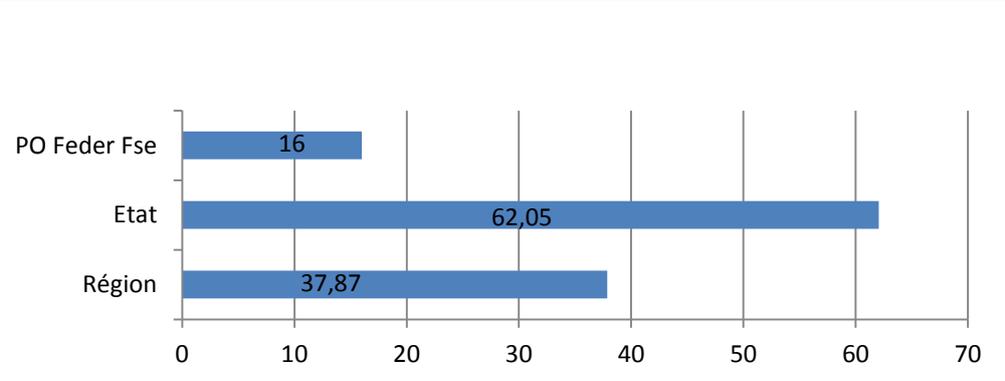
Sous-volet 2	Reconquête de la biodiversité, protection de l'environnement et prévention des risques										
Objectifs	Mise en œuvre opérationnelle du SRCE qui sera adopté en 2015										
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder Fse</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>10,71</td> </tr> <tr> <td>Agences de l'EAU</td> <td>44,4</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>35,095</td> </tr> </tbody> </table>	Source de financement	Montant (M€)	PO Feder Fse	10	Etat	10,71	Agences de l'EAU	44,4	Région	35,095
Source de financement	Montant (M€)										
PO Feder Fse	10										
Etat	10,71										
Agences de l'EAU	44,4										
Région	35,095										
Commentaires	Interventions de l'Etat via les agences de l'Eau et seul en ce qui concerne la prévention des risques.										

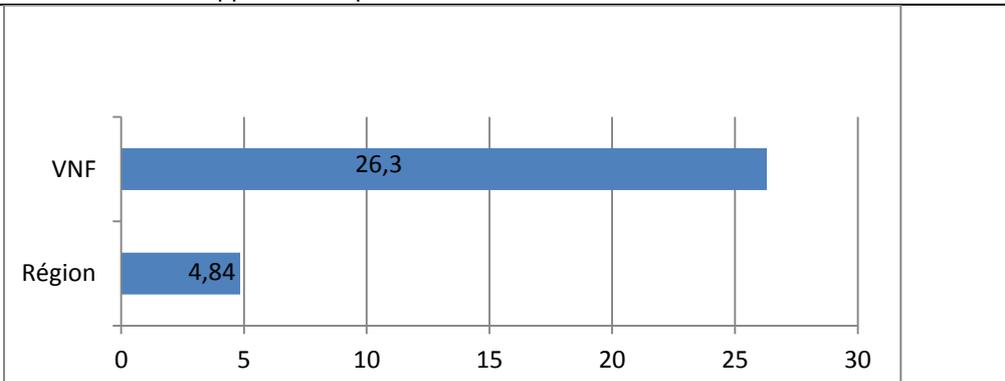
Sous-volet 3	Approche territoriale de développement durable Education à l'Environnement										
Objectifs	Développer les initiatives locales et sensibiliser à l'environnement										
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder Fse</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>ADEME</td> <td>1,05</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>0,255</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>18,514</td> </tr> </tbody> </table>	Source de financement	Montant (M€)	PO Feder Fse	10	ADEME	1,05	Etat	0,255	Région	18,514
Source de financement	Montant (M€)										
PO Feder Fse	10										
ADEME	1,05										
Etat	0,255										
Région	18,514										
Commentaires	Il s'agit principalement des actions de sensibilisation et d'éducation et d'un gros volet consacré aux Parcs Naturels Régionaux qui, à eux seuls, mobiliseront près 13,32 M€ de crédits régionaux.										

Sous-volet 4	Paysages et valorisation des patrimoines naturels et culturels						
Objectifs	Mettre en avant le potentiel d'attractivité du patrimoine lorrain et tendre vers sa préservation et sa mise en valeur						
Financement (M€)	<p>A horizontal bar chart comparing the funding from the State and the Region. The x-axis represents funding in M€ and is marked from 0 to 5. The 'Etat' bar extends to 4,026, and the 'Région' bar extends to 4.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>4,026</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>	Entité	Montant (M€)	Etat	4,026	Région	4
Entité	Montant (M€)						
Etat	4,026						
Région	4						
Commentaires	L'Etat et la Région interviennent quasiment à parité sur ce sous-volet (4,026 M€ pour l'Etat et 4 M€ pour le CR). Ce sous-volet sera très fortement en complémentarité avec l'action 15-1 du Pacte Lorrain.						

Volet Mobilité multimodale											
Objectifs	Poursuivre les actions déjà engagées et favoriser les opérations de proximité										
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO FEDER - FSE</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>VNF</td> <td>26,3</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>151,6</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>87,49</td> </tr> </tbody> </table>	Source de financement	Montant (M€)	PO FEDER - FSE	16	VNF	26,3	Etat	151,6	Région	87,49
Source de financement	Montant (M€)										
PO FEDER - FSE	16										
VNF	26,3										
Etat	151,6										
Région	87,49										
Commentaires	<p>L'Etat est le premier intervenant de ce volet qui pose beaucoup de questions quant aux choix des opérations soutenues, sur l'antériorité des crédits affichés et sur l'intégration partielle d'un volet intermodalité des transports collectifs (en rupture avec le précédent CPER dont le volet intermodalité avait fait une spécificité lorraine : répartition financement 40% Etat, 12% CR). On ne perçoit donc pas d'orientation claire pour les modes alternatifs : le routier domine (51% des crédits). A noter cependant que la possibilité de moduler de + ou - 10 % les 2 sous-enveloppes Etat sur route et fer a été utilisée au profit du volet ferroviaire. Néanmoins, la négociation finale a abouti à la réduction du potentiel de financement total de projets (avec d'autres cofinanceurs) de 76 M€ (335 M€ contre 411 M€). Par ailleurs, sur un certain nombre de projets, le financement du CRL n'est pas stabilisé mais suspendu à la décision d'autres financeurs ou du prochain exécutif.</p>										

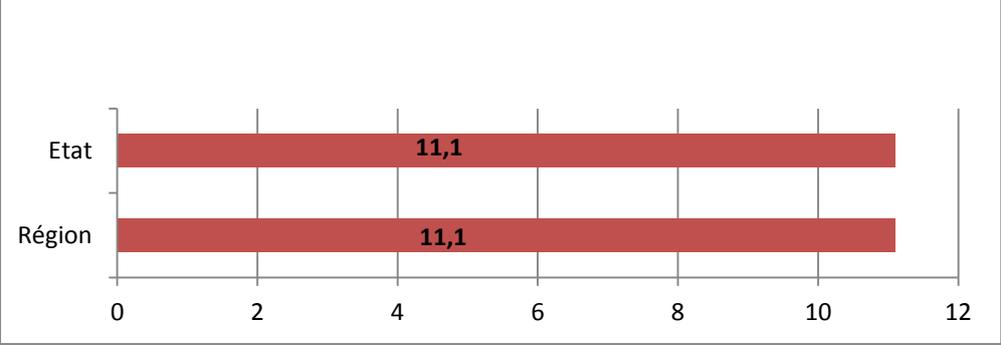
Sous-volet 1							
Objectifs	Sous volet routier Répondre aux enjeux de sécurité, de désenclavement et de qualité de vie des riverains.						
Financement (M€)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Source de financement</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>89,55</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>44,78</td> </tr> </tbody> </table>	Source de financement	Montant (M€)	Etat	89,55	Région	44,78
Source de financement	Montant (M€)						
Etat	89,55						
Région	44,78						
Commentaires	<p>L'Etat est très largement en tête dans ce domaine du fait de son insistance à afficher des projets déjà inscrits dans les CPER antérieurs et dans le PDMI 2007-2014 et ayant fait l'objet, pour 2 d'entre eux (section St-George-Héming de la RN4, VR52), de conventions de financements avec d'autre cofinanceurs non mentionnés (dont CG 57) : ces 2 projets d'un montant total 100 M€ représentent 2/3 du volet routier. De nouvelles opérations ne pourront sans doute pas être engagées faute de crédits ce qui est particulièrement regrettable concernant la section Gogney-St Georges de la RN4, pourtant la plus dangereuse.</p>						

Sous-volet 2	Sous volet ferroviaire								
Objectifs	Aménager les nœuds stratégiques, favoriser les PEM et l'accessibilité des gares aux PMR.								
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO Feder Fse</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>62,05</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>37,87</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO Feder Fse	16	Etat	62,05	Région	37,87
Source	Montant (M€)								
PO Feder Fse	16								
Etat	62,05								
Région	37,87								
Commentaires	<p>Le désaccord Etat-CRL n'a pas permis d'intégrer un volet intermodalité volontariste ni de stabiliser la quote-part du financement CRL à l'ensemble des projets ferroviaires. L'ouverture de l'Etat pour financer 2 Pôles d'Echanges Multimodaux en 2015 a conduit le CRL à financer à 35 % le nœud de Nancy mais à 25% seulement les autres projets (dont nœud de Metz et le volet renforcement électrique du réseau). Le CRL ouvre la possibilité de repasser à 35% à la revoyure en 2016 si l'Etat finance les autres PEM et la billettique. En attendant, le CRL cofinance à 50% les projets billettiques et PEM (priorités Longwy, Metz, Hagondange, et Thionville : total 10 M€). A noter que la complémentarité avec les fonds européens (16 M€) ne peut jouer uniquement que sur le volet accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (a priori enveloppe de 10 M€, 5 Etat et 5 Région, pour un montant total de 20 M€ avec les autres cofinanceurs dont Feder).</p>								

Sous-volet 3	Sous volet fluvial						
Objectifs	Conforter et développer le transport fluvial en Lorraine						
Financement (M€)	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>VNF</td> <td>26,3</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>4,84</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	VNF	26,3	Région	4,84
Source	Montant (M€)						
VNF	26,3						
Région	4,84						
Commentaires	<p>Le financement de la part Etat est intégralement assuré par VNF. La très faible participation du CRL à ce volet (4,84 M€) dont une partie (ou en sus ?) relative au projet sur le barrage de Liégeot (2%) est suspendue aux cofinancements des autres Collectivités. Cette position nouvelle est regrettable dans la mesure où la mobilisation des autres collectivités n'a pas été organisée jusqu'à présent. Enfin, l'absence de référence aux phases ultérieures de la plateforme multimodale le long de la Moselle, ni même un point d'étape ou d'étude, peut surprendre à l'heure où l'Union européenne engage un nouveau mécanisme financier pour relancer l'interconnexion des réseaux européens de transports multimodaux (Eurocorridors).</p>						

Volet Couverture du Territoire par le Très Haut Débit et Développement des usages numériques											
Objectifs	Tendre à l'accès au haut-débit de qualité sur l'ensemble du territoire lorrain à horizon 2017 et à la généralisation du THD en 2022										
Financement (M€)	<table border="1"> <caption>Financement (M€)</caption> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO FEDER - FSE</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>FSN</td> <td>99</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>1,138</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>26.6</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO FEDER - FSE	40	FSN	99	Etat	1,138	Région	26.6
Source	Montant (M€)										
PO FEDER - FSE	40										
FSN	99										
Etat	1,138										
Région	26.6										
Commentaires	L'essentiel du financement dans ce volet se fera par le biais du Fonds Stratégique Numérique (FSN). Or, nul ne sait sur la base de quels AAP ce fonds sera mobilisable, s'il sera effectivement régionalisé. Au regard des enjeux que représente le numérique, les montants prévus par le CR et par l'Etat sont totalement insuffisants au regard des ambitions nécessaires. Ce volet devra s'articuler avec l'action 16-1 du Pacte.										

Volet Territorial											
Objectifs	Favoriser une approche territoriale intégrée au travers de 6 thématiques principales										
Financement (M€)	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PO FEDER - FSE</td> <td>15,16</td> </tr> <tr> <td>ANRU</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>35,6</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>120,236</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	PO FEDER - FSE	15,16	ANRU	28	Etat	35,6	Région	120,236
Source	Montant (M€)										
PO FEDER - FSE	15,16										
ANRU	28										
Etat	35,6										
Région	120,236										
Commentaires	<p>Ce volet devra être précisé afin de permettre l'engagement des différentes collectivités notamment sur l'éligibilité des projets. Il faudra également préciser la place des friches urbaines, militaires, hospitalières et universitaires dans les territoires en conversion.</p> <p>Concernant la politique de la ville, le CPER devra intégrer les contrats de ville (créés par la loi du 21 février 2014 relative à la nouvelle politique de la ville). Ces contrats de ville, dans lesquels le Conseil Régional de Lorraine est partie prenante, sont seulement en cours d'élaboration au niveau des EPCI. La maquette financière fait état d'une participation de la région à hauteur de 18 millions d'euros dont il faudra bien analyser le détail.</p> <p>Sur le volet « rénovation urbaine », 2 projets ont été identifiés pour l'instant en Lorraine pour un montant de 28 millions d'euros (figurant au titre de l'Etat dans la maquette financière). Le projet de maquette financière ne précise pas de part CRL alors que le mandat de négociation recommandait à rechercher un engagement du CRL notamment sur des sujets précis : l'aménagement du territoire et le cadre de vie ; le logement et habitat ; le développement économique ; le désenclavement et les transports. Pour éviter tout saupoudrage, il faudra impérativement que l'Etat et la Région Lorraine ciblent les projets et actions, entrant dans le cadre du NPNRU, à soutenir en priorité sur ces quartiers. Pour accentuer l'effet levier, une complémentarité pourrait être recherchée avec les programmes opérationnels dont le volet politique de la ville représente au minimum 10% de l'enveloppe globale des PO régionaux.</p> <p>Sur le volet « territoires en déficit de services au public » celui-ci s'inscrit dans un contexte marqué par la création des « schémas départementaux de l'accessibilité des services à la population », prévus dans le projet de loi de « mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires ». Les conventions signées en application des schémas viendront s'intégrer dans le volet territorial du CPER. Pour rappel, en Lorraine, 3 départements ont décidé d'anticiper la loi (54, 88 et 55).</p> <p>Pour l'instant, peu de visibilité. Il faudra aussi attendre le résultat des diagnostics en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en place des Contrats de Partenariats Lorraine et Territoire.</p>										

Volet Transversal Emploi							
Objectifs	Etre en appui du CPRDFP et en articulation avec les orientations du Pacte Lorraine et du PO Feder- Fse. Favoriser l'égalité professionnelle et la mixité des emplois.						
Financement (M€)	 <p>A horizontal bar chart with a white background and a grey border. The x-axis is labeled from 0 to 12 in increments of 2. There are two red bars. The top bar is labeled 'Etat' and has the value '11,1' written inside it. The bottom bar is labeled 'Région' and also has the value '11,1' written inside it. The bars extend to the 11.1 mark on the x-axis.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>Montant (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>11,1</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>11,1</td> </tr> </tbody> </table>	Source	Montant (M€)	Etat	11,1	Région	11,1
Source	Montant (M€)						
Etat	11,1						
Région	11,1						
Commentaires	<p>Ce volet à parité Etat-Région marque une très forte réduction par rapport au précédent Contrat de Plan puisqu'il affichait 133,5 M€ contre seulement 22,2 M€ dans le prochain Contrat de Plan.</p> <p>D'autre part, il est inquiétant de souligner que près de 17 M€ de crédits sont fléchés vers Lorraine Parcours Métiers sans qu'il soit permis de savoir à quoi cette somme importante pourrait servir. Il est regrettable enfin que la Lorraine ne dispose pas à nouveau du dispositif d'observatoire des mutations économiques tel qu'il avait été mis en œuvre dans le précédent CPER.</p> <p>Il apparaît également nécessaire que soit précisé le montant qui sera alloué aux dispositifs GPEC, EDEC territoriaux interprofessionnels et EDEC de branches, qui ont un rôle d'effet levier pour les OPCA dans leurs actions de développement de l'emploi et des compétences en Lorraine.</p>						

Avis du CESEL sur le CPER 2015-2020 :

Sur la précédente génération de CPER, le CESEL regrette qu'il n'y ait pas eu une consommation plus forte des crédits comme le montre le tableau figurant en annexe 3 du présent avis. Alors qu'à fin 2014, on peut constater un taux de réalisation de 89,5% en France, **la Lorraine se situe avec 81 % à l'avant dernier rang des régions métropolitaines juste devant Champagne Ardenne**. Ces 19 points de retard représentent **un manque à gagner potentiel de près de 200 M€** qui aurait été particulièrement nécessaire dans la situation économique et sociale de la Lorraine.

C'est pourquoi le CESEL estime qu'il aurait été nécessaire de procéder à un bilan qualitatif et quantitatif du CPER 2014-2020 afin d'évaluer les raisons de ce retard et en tirer toutes les leçons pour la construction du CPER 2015-2020. Quoi qu'il en soit, **le CESEL estime impératif que ne soient retenus dans le cadre du nouveau Contrat que des projets « matures »** dont on peut être certain de la réalisation et que la mise en œuvre du CPER fasse l'objet d'**une gestion financière dynamique**.

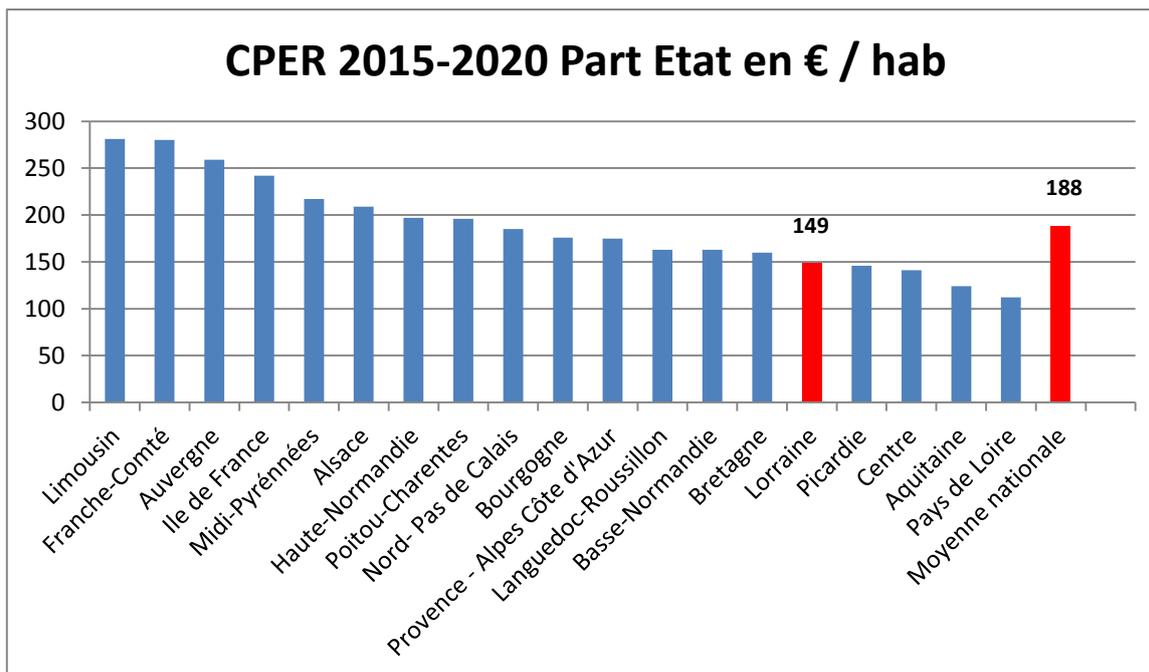
Le CESEL regrette également que malgré tous les discours entendus de la part des principaux acteurs de l'Etat, les difficultés de la Lorraine n'aient pas été prises en compte de manière plus objective. **En effet, avec 2,9% des crédits nationaux alloués au CPER la Lorraine se retrouve très en deçà de sa part représentative à l'échelle nationale**. Ce constat est encore plus prégnant en ce qui concerne les mobilités durables et la Transition Ecologique et Energétique. Si le volet territorial est mieux doté ce qui permet de soutenir des territoires lorrains dont la situation justifie un effort particulier, le CESEL souhaite des précisions sur l'usage des crédits FNADT dont l'enveloppe passe de 1,2 Mds € à 713 M€.

Part de la Lorraine dans les 5 volets thématiques

	Total national (M€)	Total Lorraine (M€)	% Lorraine
Volet mobilité durable	6700	151,6	2,3
Volet enseignement supérieur et recherche	1200	43,772	3,6
Volet TEE	2900	78,731	2,7
Volet numérique	32	1,138	3,6
Volet emploi	211	11,1	5,3
Volet territorial	944	63,6	6,7
Total	11987	349,941	2,9

Ce constat est encore plus flagrant si l'on compare le positionnement de la Lorraine par rapport aux autres Régions en termes d'euros par habitant. S'il n'a pas été possible d'avoir accès aux éléments concernant la Corse, la Champagne Ardenne ou Rhône Alpes, **la Lorraine se situe désormais au 15^{ème} rang des régions françaises ce qui est un fait sans précédent dans l'histoire des CPER.**

CPER 2015-2020 : comparaisons régionales (estimations CESEL) – Février 2015				
	Région	Population	Etat(M€)	€/habitant
1	Limousin	735 880	207,087	281
2	Franche-Comté	1 178 937	329,688	280
3	Auvergne	1 359 402	351,562	259
4	Île-de-France	12 005 077	2900	242
5	Midi-Pyrénées	2 967 153	645	217
6	Alsace	1 868 773	391	209
7	Haute-Normandie	1 851 909	365,2242	197
8	Poitou-Charentes	1 796 434	352,614	196
9	Nord - Pas-de-Calais	4 058 332	750	185
10	Bourgogne	1 638 492	288	176
11	Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 964 859	868,7	175
12	Languedoc-Roussillon	2 757 558	449,75	163
13	Basse-Normandie	1 478 211	240,54	163
14	Bretagne	3 273 343	525	160
15	Lorraine	2 346 292	350	149
16	Picardie	1 927 387	280,68	146
17	Centre	2 577 474	364	141
18	Aquitaine	3 335 134	414	124
19	Pays de la Loire	3 689 465	412,616	112
	Total	55 810 112	10 485	188
20	Champagne-Ardenne	1 338 122		
21	Corse	323 092		
22	Rhône-Alpes	6 448 921		



Il faut que les quelques semaines qui s'écouleront avant la signature définitive du Protocole d'accord puissent donner lieu à une amélioration de cette enveloppe globale. Le CESEL s'interroge par ailleurs sur les critères de répartition retenus par les ministères qui semblent finalement privilégier les régions les mieux dotées. Dans le même état d'esprit, **il doit être clairement affiché que le Pacte Lorraine 2014-2016 n'est pas un élément constitutif de l'enveloppe globale de l'Etat en faveur de la Lorraine.**

D'autre part, dans le cadre de la fusion annoncée des Régions Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne, **il faut impérativement que les projets lorrains qui seront retenus d'ici la revoyure soient sanctuarisés afin d'être certains de leur financement et qu'une programmation à 3 ans soit effectuée.**

Enfin, le CESEL regrette vivement un sentiment de **manque de prise en compte de la réalité de la Lorraine par l'Etat** qui se traduit notamment dans les délais puisqu'il semble que la Lorraine soit parmi les Régions les plus en retard dans la construction de son CPER 2015-2020, ainsi que dans les montants. Il regrette aussi que dans certains domaines apparaisse une absence de projets communs qui semble être la résultante de dissensions entre l'Etat et le Conseil Régional.

Le CESEL sera amené à présenter un dernier avis, vraisemblablement en juin prochain sur le CPER 2015-2020. Il pourra à cette occasion **se prononcer plus précisément sur le contenu** de ce CPER puisque celui-ci aura intégré alors les contributions des autres partenaires. Toutefois, le **CESEL ne peut que s'interroger sur les modalités pratiques de construction des évaluations environnementales et de la mise à disposition du public** de ce futur CPER dans des **délais aussi contraints.**

Annexe 1

CPER 2007-2013 : Répartition des crédits Etat-Région par Objectif et Grand Projet

Thématique	Part Etat	Part Région	Total	% du total
Compétitivité Economique et Développement Durable	211,072	212,484	423,556	39,86
Donner une dimension internationale au dispositif de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation lorrain	139,974	116,924	256,898	24,18
Assurer l'adaptation du potentiel forestier, agricole et agro-alimentaire lorrain	46,288	64,5	110,788	10,43
Préparer les espaces aux enjeux du réchauffement climatique et de la nouvelle donne énergétique - préserver la biodiversité et les milieux aquatiques	24,81	31,06	55,87	5,26
Compétitivité et Attractivité du territoire lorrain	125,3	95,782	221,082	20,81
Arrimer la Lorraine à l'espace européen	18,5	17,5	36	3,39
Créer une nouvelle dynamique transfrontalière autour du projet de Belval	13	13	26	2,45
Conforter la position stratégique de la Lorraine par des investissements capacitaires et par le développement de l'intermodalité dans les transports	84	50,682	134,682	12,67
Généraliser l'accès aux TIC	9,8	14,6	24,4	2,30
Cohésion sociale et territoriale	191,478	226,466	417,944	39,33
Adapter le dispositif de formation pour anticiper et accompagner les mutations économiques et sociales	41,678	91,616	133,294	12,54
valoriser le potentiel culturel et sportif de la Lorraine	30,1	15,15	45,25	4,26
requalifier les territoires post-industriels, militaires et après-mines	91,7	88,7	180,4	16,98
Soutenir les efforts d'adaptation et de développement engagés par les territoires de projets	28	31	59	5,55
TOTAL	527,85	534,732	1062,582	100

Annexe 2

Maquette financière CPER 2015-2020

	Etat en M€	CRL en M€	Total
VOLET MOBILITE DURABLE	151,6	87,49	239,09
Volet routier	89,55	44,78 ^(*)	
Volet ferroviaire	62,05	37,87 ^(**)	
Volet fluvial (part VNF : 26.3 M€)		4,84 ^(***)	
VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/RECHERCHE	43,772	21,13	64,902
Enseignement supérieur (immobilier universitaire et logement étudiant)	30,888	0,8 ^(****)	
Recherche et innovation	9,464	20,33	
Projets de recherche	8,442	14,83	
Projets innovation-transfert	1,022	5,5	
Organismes de recherche	3,42		
VOLET TEE	78,731	83,365	162,096
Energie et économie circulaire	18,290	39,08	
Efficacité énergétique des bâtiments		16,86	
Energie et changement climatique		20,3	
Economie circulaire et économie des ressources		1,92	
Qualité de l'air			
Transition écologique et adaptation des milieux au changement climatique (dont le soutien aux Parcs Naturels Régionaux)	55,11	35,095	
Fonds Barnier	5,10	0	
BOP 113 biodiversité	5,61	0	
Agences de l'eau	44,4	0	
Projets territoriaux de développement durable	1,22	1,08	
Education à l'environnement et au développement durable	0,085	4,11	
Paysages, patrimoines culturels et naturels	4,026	4	
VOLET NUMERIQUE	1,138	26,6	27,738
Couverture numérique des territoires lorrains (PIA FSN de l'Etat : 99 M€)		23,6	
Développement des usages, services et contenus numériques	1,138	3	
VOLET EMPLOI	11,1	11,1	22,2
VOLET TERRITORIAL	63,6	120,236	155,836
Accompagner des territoires en difficulté socio-économique et en conversion	9	21	
Soutenir les coopérations territoriales structurantes (fonctions métropolitaines)	8	10	
Accompagner la revitalisation des territoires ruraux (services, équipements, centralité)	9	56,04	
Soutenir les coopérations transfrontalières et grand-régionales (dont EPA Belval)	4,25	9,196	
Soutenir le renouvellement urbain et les quartiers de la politique de la ville	2,25	18	
Se doter des outils d'action et de connaissance du foncier sur les territoires ciblés	3	6	
NPNRU Projets d'intérêt régional	28		
TOTAL	349,941	349,941	699,882

^(*) Comprenant +1M€ de la Région sur le projet de RN135

^(**) Participation de la Région sur la base d'un taux de 25% sur les opérations ferroviaires capacitaires (sauf Nancy) et qui pourra être porté à 35% si l'Etat, à compter de 2016, s'engage à hauteur de 35% sur les autres projets prioritaires d'intermodalité (PEM et billetterie)

^(***) Participation de la Région aux opérations fluviales calculée HT

^(****) Participation de la Région au financement du campus numérique

Annexe 3 : taux de réalisation des CPER en France (source CGET)

Région	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALSACE	10	21	42	58	65	76	81	83
AQUITAINE	10	22	41	55	68	78	89	93
AUVERGNE	13	25	43	57	68	76	82	86
BOURGOGNE	11	24	39	51	67	76	86	90
BRETAGNE	13	23	41	52	64	75	90	99
CENTRE	11	22	42	57	69	81	87	92
CHAMPAGNE-ARDENNE	7	15	28	37	49	57	64	69
CORSE	7	19	32	42	54	64	71	76
FRANCHE-COMTÉ	10	22	39	48	57	64	80	83
ILE-DE-FRANCE	10	21	36	49	63	72	82	84
LANGUEDOC-ROUSSILLON	12	26	41	53	65	75	82	85
LIMOUSIN	12	25	39	48	58	70	78	84
LORRAINE	8	20	36	52	62	69	78	81
MIDI-PYRÉNÉES	11	25	42	57	66	75	86	89
NORD-PAS-DE-CALAIS	10	21	36	56	66	75	82	85
BASSE-NORMANDIE	9	19	29	45	57	70	81	90
HAUTE-NORMANDIE	11	23	37	53	72	79	85	89
PAYS DE LA LOIRE	11	22	42	55	67	78	89	93
PICARDIE*	9	21	38	49	58	67	77	88
POITOU-CHARENTES	10	23	37	50	62	74	83	89
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**	8	19	40	53	63	72	79	82
RHÔNE-ALPES	11	23	38	54	68	76	86	90
GUADELOUPE	8	18	36	47	60	70	80	85
GUYANE	8	16	31	48	59	74	87	91
MARTINIQUE	2	9	24	32	51	64	77	81
RÉUNION	6	20	34	46	54	61	73	77
ALPES	17	31	41	59	68	73	79	83
JURA	10	20	36	49	60	68	78	87
MASSIF CENTRAL	9	17	30	39	51	58	66	72
PYRÉNÉES	10	20	32	42	53	66	71	75
VOSGES	9	20	36	46	55	68	80	90
PLAN GARONNE	18	22	25	39	59	65	77	100
PLAN LOIRE	3	7	19	28	39	51	55	58
PLAN LOT	1	22	40	60	81	133	141	144
PLAN MEUSE	22	34	49	62	68	78	82	83
PLAN RHÔNE	11	25	35	54	63	68	78	79
PLAN SEINE	5	14	21	25	56	77	78	83
<i>théorique</i>	<i>14</i>	<i>29</i>	<i>43</i>	<i>57</i>	<i>71</i>	<i>86</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
CPER	9,8	21,4	37,9	51,9	64,7	75,4	85,0	89,5

Source : CGET.